

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ÉTRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

COMPTE RENDU INTEGRAL — 1^{re} SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 2 Octobre 1969.

SOMMAIRE

1. — Ouverture de la session (p. 2427).
2. — Mise au point au sujet d'un vote: MM. Sauzedde, le président (p. 2427).
3. — Proclamation d'un député (p. 2427).
4. — Renvoi pour avis (p. 2428).
5. — Fixation de l'ordre du jour (p. 2428).
6. — Rappels au règlement: MM. Lamps, le président, Marc Jacquet (p. 2428).
7. — Ordre du jour (p. 2429).

PRESIDENCE DE M. ACHILLE PERETTI

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

OUVERTURE DE LA SESSION

M. le président. Conformément au deuxième alinéa de l'article 28 de la Constitution, je déclare ouverte la première session ordinaire de l'Assemblée nationale pour 1969-1970.

* (1 f.)

— 2 —

MISE AU POINT AU SUJET D'UN VOTE

M. Fernand Sauzedde. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Sauzedde.

M. Fernand Sauzedde. Monsieur le président, lors du scrutin du 20 septembre dernier, sur le projet de loi portant diverses dispositions d'ordre fiscal, j'ai été porté comme m'étant abstenu volontairement. Il s'agit-là probablement d'une erreur technique car mon intention était de voter contre comme mes amis de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.

M. le président. Je vous donne acte de votre déclaration sur l'« erreur technique ». (Sourires.)

— 3 —

PROCLAMATION D'UN DÉPUTÉ

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre de l'intérieur, le 24 septembre 1969, une communication faite en application de l'article L.O. 179 du code électoral, de laquelle il résulte que M. Pierre Raynal a été élu, le 21 septembre 1969, député de la deuxième circonscription du département du Cantal, en remplacement de M. Pompidou, élu Président de la République. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

— 4 —

RENOI POUR AVIS

M. le président. La commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République demande à donner son avis sur le projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du plan. (N° 803.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 5 —

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'assemblée tiendra jusqu'au vendredi 10 octobre, inclus.

I. — Ordre du jour prioritaire fixé par le Gouvernement.

Cet après-midi, à l'issue de la présente séance :

Deuxième séance publique pour la nomination :

De deux vice-présidents de l'Assemblée nationale, par scrutin public à la tribune ;

De quatre membres du Parlement européen, s'il y a lieu par scrutin, dans les salles voisines de la salle des séances.

Mardi 7 octobre, après-midi, et mercredi 8 octobre, après-midi :

Projet de loi instituant des mesures en faveur des rapatriés.

Jeu­di 9 octobre, après-midi :

Eventuellement, suite du projet de loi instituant des mesures en faveur des rapatriés ;

Projet de loi relatif à la rémunération du personnel communal ;

Proposition de loi de M. Couveinhes relative aux droits de pêche dans les étangs ;

Projet de loi relatif aux stations radio-électriques privées ;

Ratification de cinq conventions ou accords internationaux ;

Projet de loi relatif aux dégâts causés par les sangliers dans le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Moselle.

II. — Questions orales inscrites par la conférence des présidents.

Vendredi 3 octobre, après-midi :

Cinq questions orales sans débat :

De M. Barberot, à M. le Premier ministre, sur les accidents de la route ;

De M. Bertrand Denis, à M. le ministre de l'économie et des finances, sur les charges salariales dans les pays du Marché commun ;

De M. Christian Bonnet, à M. le ministre de l'économie et des finances, sur les impôts locaux ;

De M. Poudevigne, à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, sur les redevances communales aux agences financières de bassins ;

De M. Catalifaud, à M. le ministre de l'équipement et du logement, sur la crue de l'Oise ;

Trois questions orales, avec débat, jointes : de MM. Gaudin, Brugnon et Magaud, à M. le ministre de l'équipement et du logement, concernant le financement privé des autoroutes.

Vendredi 10 octobre, après-midi :

Une question orale, sans débat, de M. Nilès, à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs, relative à la suppression de 20 postes de directeur de maisons de jeunes.

Cinq questions orales, avec débat : celles jointes de MM. Cassabel et Roger Ballanger, à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs, sur l'éducation physique et le sport à l'école ; et celles jointes de MM. Ansquer, Christian Bonnet et Tissandier, à M. le ministre de l'agriculture, sur l'indemnité viagère de départ.

Le texte de ces questions sera annexé au compte rendu intégral de la présente séance.

— 6 —

RAPPELS AU REGLEMENT

M. René Lamps. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Lamps, pour un rappel au règlement.

M. René Lamps. Monsieur le président, mesdames, messieurs, au nom du groupe communiste, je m'élève contre le refus de la conférence des présidents de retenir la proposition présentée par M. Robert Ballanger d'une part d'inscrire à l'ordre du jour la discussion de la proposition de loi déposée par M. Villon, tendant à réduire à douze mois la durée du service militaire... (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. André Jarrot et plusieurs membres de l'union des démocrates pour la République. Propagande !

M. René Lamps. Le rapport sur cette proposition est prêt ; son examen aurait pu être inscrit à l'ordre du jour !

...d'autre part, de réserver une séance à un débat sur la situation des artisans et des commerçants.

M. André Jarrot. Propagande !

M. René Lamps. Vous savez qu'une grande émotion, une grande inquiétude et même la colère se sont emparées de larges masses d'artisans et de commerçants en raison d'un certain nombre de problèmes (*Vives exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants*), touchant la fiscalité, les loyers commerciaux, mais surtout l'assurance maladie.

M. le président. Monsieur Lamps, veuillez conclure, car je ne laisserai pas, par le biais d'un rappel au règlement, s'ouvrir un débat sur des questions dont la conférence des présidents a écarté l'inscription à l'ordre du jour. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. René Lamps. Mon intention n'est pas d'ouvrir un débat, monsieur le président. Mais j'estime que puisqu'un projet de loi doit être déposé traitant de ces problèmes, l'Assemblée aurait pu en discuter préalablement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. — Interruptions sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

C'est pourquoi, je m'élève une fois de plus contre la non-inscription de ces questions à l'ordre du jour.

M. Marc Jacquet. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Marc Jacquet, pour un rappel au règlement.

M. Marc Jacquet. Monsieur le président, mesdames, messieurs, l'intérêt que M. Lamps et ses amis portent aux artisans et commerçants rappelle étrangement celui que porte le loup au chaperon rouge. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. Guy Ducloné. Sur quel article du règlement portent ces observations ?

M. le président. Sur le même que celles de M. Lamps.

M. Marc Jacquet. Si hier, au sein de la conférence des présidents, nous n'avons pas accepté d'engager, à l'occasion d'une question orale, un débat sur le problème des commerçants et des artisans c'est parce que nous pensons...

M. Robert Ballanger. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Marc Jacquet. Monsieur Ballanger, laissez-nous parler. Nous en avons assez de vos constantes interruptions. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Roger Roucaute. Que faisiez-vous il y a un instant quand parlait M. Lamps. (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. Veuillez garder le silence. Donnez le bon exemple en ce jour d'ouverture de la session.

M. Marc Jacquet. Si nous n'avons pas accepté d'engager ce débat à l'occasion d'une question orale, s'est parce que nous avons pensé qu'en l'occurrence le cadre d'une question orale ne convenait pas. Un débat de cette nature doit être sanctionné par un vote. Or, ce n'est pas le cas d'une question orale.

Hier, lors de la conférence des présidents, j'ai essayé de faire la distinction entre les structures du secteur commercial et l'aspect fiscal du problème.

A la suite de l'intervention de l'un des vice-présidents de groupe, M. Montalat, la conférence des présidents a conclu qu'il n'était pas possible d'entreprendre une discussion sur ces problèmes autrement que sous leur aspect fiscal. C'est pourquoi nous avons décidé que puisque la discussion du budget devait être ouverte dans quelques jours, il était préférable de réserver ce débat pour la discussion du budget qui, elle, est sanctionnée par des votes.

Enfin, le Gouvernement, comme vient de le rappeler M. Lamps, doit déposer un projet de loi sur l'assurance maladie des non-salariés dont la discussion doit s'engager, vous le savez, vers la mi-novembre.

Dans ces conditions, nous estimons que nous avons rempli complètement notre tâche et que nous portons autant d'intérêt que le parti communiste, mais avec sérieux, monsieur Lamps, au sort des commerçants et des artisans. (*Applaudissements sur les*

banes de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne. — Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. Je vais lever la séance réservée à la fixation de l'ordre du jour et ouvrir immédiatement la deuxième séance, avec l'espoir qu'elle sera plus calme.

— 7 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à seize heures quinze, deuxième séance publique :

Nomination, par scrutin public à la tribune, de deux vice-présidents de l'Assemblée nationale ;

Nomination, s'il y a lieu par scrutin, dans les salles voisines de la salle des séances, de quatre membres du Parlement européen.

La séance est levée.

(*La séance est levée à seize heures quinze minutes.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCHI.*

